



5 mai 2020

## **Négociations Brexit : un deuxième cycle très décevant**

### **L'hypothèse d'un Brexit dur se précise**

[To read the english version click here](#)

Le 24 avril, Michel Barnier [a présenté l'état des négociations](#) et rappelé les délais à venir :

- 30 juin : date butoir pour la demande éventuelle de prolongation de la période de transition,
- 31 décembre: fin de la transition et date du « Brexit économique », avec ou sans accord.

Les deux parties ont également pris l'engagement de rendre opérationnelle, d'ici au 31 décembre, les dispositions de l'accord de retrait, qui sont essentielles pour protéger les droits des citoyens et pour assurer la paix et la stabilité en Irlande et en Irlande du Nord.

Le gouvernement britannique a déjà clairement indiqué qu'il refuserait toute prolongation de la période de transition.

Le 18 mars, l'UE a partagé avec le Royaume-Uni [un projet de texte juridique](#) pour un partenariat économique et de sécurité ambitieux. Le Royaume-Uni a également envoyé des propositions de texte dans certains domaines qui restent à l'heure actuelle confidentielles.

Ce deuxième cycle a été globalement décevant et notamment dans quatre domaines:

1. **Les règles du jeu équitables** : un accord de libre-échange avec des droits de douane à taux zéro, sans calendrier de démantèlement tarifaire pour certains produits sensibles, ni aucun quota : cela signifierait un accès sans précédent pour le Royaume-Uni en tant que pays tiers. Le partenariat économique serait large et complet, englobant le commerce des biens et services, y compris les transports, l'énergie et la pêche. En

revanche, l'UE veut être plus ambitieuse pour garantir des normes sociales et environnementales les plus élevées et empêcher les distorsions commerciales déloyales et les avantages concurrentiels injustifiés, par exemple en ce qui concerne les aides d'État et les mesures fiscales.

2. **La gouvernance globale du futur partenariat** : l'UE a proposé un cadre unique pour les deux parties pour gérer conjointement tous les domaines de leurs relations futures. Le Royaume-Uni insiste, en revanche, sur un certain nombre d'accords distincts, chacun avec ses dispositions de gouvernance distinctes. Dans le cadre d'une gouvernance unique, le Royaume-Uni refuse actuellement trois points majeurs pour l'Union:
  - i. Les parties doivent se référer à des valeurs communes, telles que la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme ou la lutte contre le changement climatique.
  - ii. L'accord doit prévoir l'adhésion continue du Royaume-Uni à la Convention européenne des droits de l'homme, qui devrait être mise en œuvre dans le droit interne afin que les individus puissent y recourir.
  - iii. la reconnaissance du rôle de la Cour de justice européenne, en particulier pour l'échange de données à caractère personnel.
  
3. **La future coopération policière et judiciaire en matière pénale**. A l'heure actuelle, le Royaume-Uni refuse de fournir des garanties fermes sur les droits fondamentaux et les libertés individuelles. Il insiste pour abaisser les normes actuelles et s'écarter des mécanismes convenus de protection des données.

#### 4. **Aucun progrès en matière de pêche.**

Il ne reste que deux cycles de négociations – dans les semaines du 11 mai et du 1<sup>er</sup> juin. Une conférence de haut niveau est prévue en juin.

Sur la mise en œuvre du Protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord, une [première réunion du comité mixte](#) s'est tenue le 30 avril. L'Union veut des preuves claires que le Royaume-Uni sera en mesure d'effectuer tous les contrôles de marchandises entrant en Irlande du Nord depuis l'extérieur de l'UE à partir de janvier 2021 : l'UE souhaite éviter que le Royaume-Uni devienne le futur "hub" des marchandises chinoises sans garantie sur les contrôles qui seront effectués. En effet, le sujet est épineux puisque l'OLAF (Office européen de lutte antifraude) avait estimé qu'en raison des contrôles défectueux des services douaniers britanniques notamment en terme de valeur en douane des marchandises, le Royaume-Uni n'aurait pas perçu 1,5736 milliard d'euros nets pour la période allant de 2013 à 2016 (Cour des comptes de l'UE, 2017, rapport spécial n°19).

Aussi, lors de la réunion du 30 avril la Commission a souligné l'importance pour le Royaume-Uni de présenter ses plans concernant toutes les mesures de mise en œuvre prescrites par le Protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord et de fournir un calendrier détaillé.

\*\*\*

**Nos équipes en Chine et à Paris sont à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire.**

***CONTACTEZ-NOUS :***

[dscustomsdouane@dsavocats.com](mailto:dscustomsdouane@dsavocats.com)



**Jean-Marie Salva,**

Associé

salva@dsavocats.com



**Sophie Dumon-Kappe,**

Associée

dumonkappe@dsavocats.com

---

**LES BRÈVES**

[www.ds-savoirfaire.com](http://www.ds-savoirfaire.com)

**DS** | **SAVOIR,  
FAIRE**

Les Brèves ont pour but de donner un aperçu des développements juridiques récents. Leur contenu n'exprime pas un avis juridique et ne saurait se substituer à une consultation juridique.